

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/10/2013

Dossier complet le

7/10/2013

N° d'enregistrement

F09143PO297

1. Intitulé du projet

Réaménagement du camping Le Vernis mise aux normes et sécurité

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LE VERNIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE PAGE Pierre-Yves

RCS / SIRET

7 9 2 8 6 0 4 5 4 0 0 0 1 8

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

45° Terrains de camping
et caravanning permanents.

Terrains de camping et de caravanning permettant
l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de
6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences
mobiles de loisirs,
et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le présent projet concerne la régularisation du camping Le Vernis, la surface occupée par ce camping n'est pas modifiée sur le terrain. La surface déclarée et autorisée par arrêté préfectoral de classement du 04 juillet 2003 est de 27 551 m² pour 75 emplacements et ne comprenait pas une parcelle occupée sur la commune d'Aigne (la régularisation de propriété était en cours à l'époque).

Le permis d'aménager comprend cette parcelle. Le nombre d'emplacement n'est pas modifié. Ce projet comprend également la régularisation de la piscine réalisée sans autorisation par les anciens propriétaires, sa remise aux normes et la construction des équipements sanitaires qui y sont nécessaires, la construction d'un bâtiment sanitaires supplémentaire pour atteindre le niveau de classement 3 étoiles attendu et la réhabilitation du bâtiment d'accueil, magasin et restaurant.

4.2 Objectifs du projet

Régularisation du foncier pour une surface d'emprise qui est portée de 27551 m² à 29731 m²

Remise aux normes sanitaires , accessibilité aux handicapés et sécurité.

Objectif : classement 3 étoiles sans modification du nombre d'emplacement qui reste fixé à 75

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Régularisation de la piscine réalisée sans autorisation par les anciens propriétaires, sa remise aux normes et la construction des équipements sanitaires qui y sont nécessaires,

la construction d'un bâtiment sanitaires supplémentaire pour atteindre le niveau de classement 3 étoiles attendu et

la réhabilitation du bâtiment d'accueil, magasin et restaurant.

La réfection de la filière d'assainissement (Dossier réalisé par un BET spécialisé et déposé au SPANK)

Réfection des chaussées et parking. Débroussaillage et plantation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Obtention du classement 3 étoiles

Le camping du Vernis existe depuis 1990, sa clientèle est fidèle le taux de remplissage est excellent.

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil et de pérenniser l'établissement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
29731	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

34210 AZILLANET

lieu-dit: Le Vernis

Section RH : 50,138
133.141.143.146-167
48 358 m²
RIGNE Section D
214.353.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 46' 26" 70 | Lat. 43° 19' 36" 50

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1990

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pas de modification

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37° : le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	X
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X
	Engendre-t-il des odeurs ?	X
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X
	Engendre-t-il des vibrations ?	X
	Est-il concerné par des vibrations ?	X

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le camping existe depuis 1990 le permis d'aménager qui justifie cette demande ne concerne qu'une régularisation du foncier ainsi que des travaux de remise aux normes ou de réaménagement mineurs n'entraînant pas d'augmentation de la capacité d'accueil qui reste très modeste, 75 emplacements.

Pour ces motifs, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

Asillanet

le,

03/10/2013

Signature

